VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération aura lieu :

Date **le jeudi, 21 mars 2024, à 17 h**

Lieu Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 15 h et 16 h 30 avant le début de cette assemblée **au 1er étage de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre-Dame Est (hall d'honneur)** pour obtenir un numéro d'inscription. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera à compter de 16 h 30. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription.

Les personnes du public pourront également poser des questions aux personnes élues en les transmettant par voie électronique à l'aide du formulaire web **avant 14 h, le 21 mars 2024** selon les modalités prévues dans la procédure diffusée sur le site web de la Ville à : **montreal.ca**, à la page de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 mars 2024. Tous les détails de la procédure de questions du public (en présentiel et par formulaire web) s'y trouvent.

Les personnes inscrites à la période de questions en présentiel ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'édifice Lucien-Saulnier par la porte principale du 155, rue Notre-Dame Est.

Un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins trois jours ouvrables à l'avance, au 514 872-3142.

Pour tout renseignement supplémentaire et pour suivre le déroulement de la prochaine assemblée du conseil d'agglomération, consultez le site web de la Ville : **montreal.ca**

Fait à Montréal, le 12 mars 2024

Le greffier de la Ville
Emmanuel Tani-Moore, avocat

Publication choisie : Le Devoir

Date de parution : Le 2024-03-12